RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00772
Numéro SIREN : 499 932 358
Nom ou dénomination : ABL - AUTOS BIDASOA LANA

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2021 sous le numéro de dépôt 3190

ABL – AUTOS BIDASOA LANA
SAS au capital de 56.500 Euros
Siège social : Zone Industrielle des Joncaux – 64700 HENDAYE
RCS BAYONNE 499 932 358

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 03 MAI 2021
NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an 2021 et le 03 Mai à 11 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social à HENDAYE (Landes), sur convocation faite par le président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard LAMERAIN, Président.

Il n'a pas été dressé de feuille de présence ; le présent procès verbal devant être signé par tous les associés présents.

Toutes les actions étant présentes et représentées, les actionnaires peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- Le rapport du président,
- Copie des lettres de convocation,
- Le texte des projets de résolutions.

L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- nomination d'un Directeur Général,
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président fait un rapide exposé sur les questions figurants à l'ordre du jour.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, Mademoiselle Caroline LAMERAIN, demeurant à BAYONNE (64), 6 chemin des Cisterciennes, née à SAINT JEAN DE LUZ (64500), le 24 janvier 1985, à compter de ce jour, et sans limitation de durée avec les mêmes pouvoirs de représentation vis-à-vis des tiers que son président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Monsieur Bernard LAMERAIN

Mademoiselle Caroline LAMERAIN (*)

Bon pr acceptation des fonctions de Directeur Général

Monsieur Olivier LAMERAIN
Représenté par Mademoiselle CAROLINE LAMERAIN

Bon pr acceptation des fonctions de Directeur Général

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite *: « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général. »*